

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

SOMMAIRE

LES INSTALLATIONS

- Description des installations.....3
- Modélisation des installations.....4
- Protection des captages.....5

LA QUALITE DE L'EAU

- Principes du contrôle de la qualité de l'eau.....6
 - La qualité bactériologique
 - La qualité physico-chimique
 - Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation
 - Exigences de qualité
 - Organisation du contrôle des eaux d'alimentation
- Conclusion sur la qualité des eaux captées, produites et distribuées en 2010 (communes du Rhône).....9
- Indicateurs techniques prévus par le CGCT.....12

ANNEXES : Résultats du contrôle sanitaire effectué sur les eaux captées, produites et distribuées par le SIE MOLY en 2010.....13

- Suivi analytique détaillé
 - Résultats des prélèvements effectués sur les installations de captage
 - Résultats des prélèvements effectués sur les installations de production
 - Résultats des prélèvements effectués sur les installations de distribution
- Minima, maxima, moyennes de quelques paramètres (production, distribution)
- **Dépassements des exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés**

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)
" Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMOLY) »
est représentée à partir des installations schématisées en page suivante.

Le nombre d'habitants concerné est d'environ 45 435 dans le Rhône (et 21905 dans la Loire).

Le propriétaire des installations est le
SIE des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.
La distribution de l'eau a été confiée à la SDEI secteur de Saint-Symphorien-sur-Coise.

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont, d'amont en aval :

- La ressource en eau.

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA). Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

- La production d'eau

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet). Les analyses effectuées caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station.

- La distribution d'eau

Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

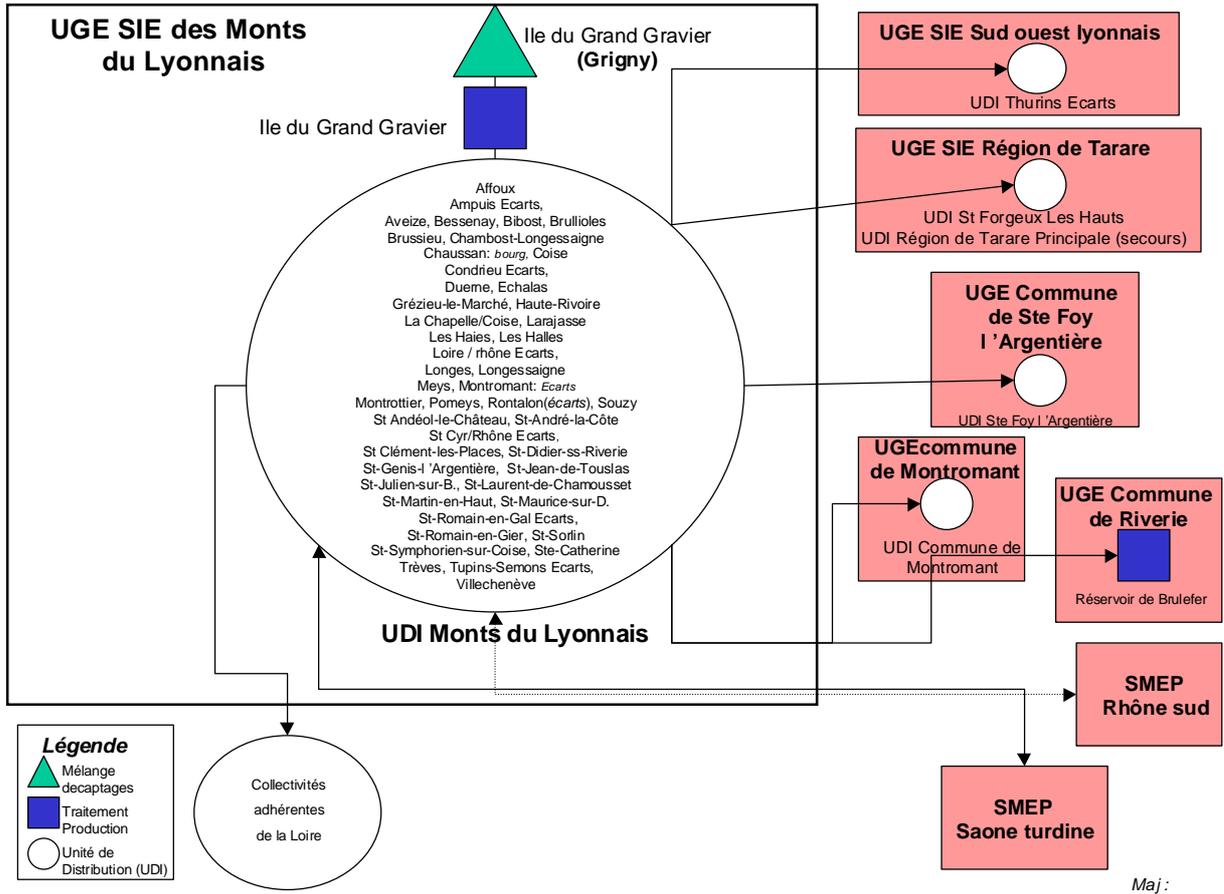
Dans la modélisation suivante :

Les captages (CAP) et mélanges de captages (CMA) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI

MODELISATION DES INSTALLATIONS



PROTECTION DES CAPTAGES

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation des collectivités humaines, l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique fait obligation, ainsi que le Code de l'Environnement, d'instaurer autour des captages dont la protection naturelle est insuffisante, des périmètres de protection dans lesquels les activités sont interdites ou réglementées.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que l'ensemble de la procédure de la protection des captages a bien été menée à terme :

- signature de l'arrêté préfectoral Déclarant d'Utilité Publique les travaux de prélèvement d'eau, instaurant des périmètres de protection autour des captages et définissant des servitudes à l'intérieur de ces périmètres de protection,
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU) avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Situation administrative des captages :

Nom	Commune d'implantation	Avis Hydrogéologue agréé *	Arrêté Préfectoral
ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	10/11/1997	23/09/1999 modifié le 25/01/2001

* Le rapport de l'Hydrogéologue agréé est l'élément de base pour la définition des mesures de protection.

En cas de modification notable des conditions d'exploitation, la révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation, voire la modification de la délimitation des périmètres de protection, peuvent être nécessaires. Il appartient donc au maître d'ouvrage de porter à connaissance de l'autorité sanitaire toute modification ou projet de modification d'exploitation.

PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

La qualité bactériologique

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates). La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :

- mg/l ou milligramme par litre

exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)

- µg/l ou microgramme par litre

exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)

Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation

- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- L'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- Les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaines à l'exclusion des eaux minérales naturelles. Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non-conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 25 µg/l depuis fin 2003, elle sera limitée à 10 µg/l à compter du 25 décembre 2013.

Afin d'atteindre cet objectif, Il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments)

Exigences de qualité

Les exigences de qualité sont définies par le Code de la Santé Publique (articles R.1321-2 et R.1321-3). Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conforme aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation

Le *contrôle sanitaire* des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2010.

CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LE SIE DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER EN 2010

Origine et organisation de la distribution

Les eaux distribuées par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier sont pompées dans la nappe alluviale du Rhône. Les installations de captage (8 puits) sont situées au lieu-dit de l'Île du Grand Gravier, à Grigny.

Les eaux subissent une désinfection par injection de chlore à Grigny, ainsi qu'aux réservoirs de Sainte Catherine, Montrottier, Echalas, Trèves.

Le Syndicat a confié la gestion de ces installations à la SDEI.

Pour la distribution, cette conclusion ne concerne que les communes du département du Rhône.

Pour les communes de la Loire, voir le rapport établi par la DDASS de ce département.

Contrôle de la qualité

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS au mélange des captages, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution des communes du Rhône.

En 2010, ce contrôle a donné lieu à :

- 2 prélèvements, soit environ 1070 mesures de divers paramètres sur l'eau prélevée au mélange de captages,
- 12 prélèvements, soit environ 1120 mesures de divers paramètres sur l'eau produite à la station de l'Île du Grand Gravier,
- 76 prélèvements, soit environ 2060 mesures de divers paramètres sur le réseau de distribution, dans le département du Rhône.

Qualité des eaux captées, produites et distribuées

- **Limites de qualité**

- **Bactériologie :**

100% des résultats d'analyses sont conformes aux limites de qualité réglementaires.

➤ **Nitrates :**

La teneur moyenne en nitrates est de 12,6 mg/l, le maximum enregistré est de 13,8 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite réglementaire fixée à 50 mg/l. Ils restent du même ordre que les années précédentes.

Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.

➤ **Pesticides :**

Les résultats sont conformes à la limite réglementaire : pour toutes les substances actives recherchées mesurées individuellement, ainsi que pour la somme des pesticides, les résultats sont inférieurs au seuil de quantification.

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérogènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.

➤ **Composés chlorés** (autres que les pesticides) :

Trihalométhanes (THM) : Les concentrations en THM sont restées inférieures à la limite réglementaire fixée à 100 µg/l (pour la somme des concentrations en chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane) en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution. La valeur maximale relevée est de 20,4 µg/l.

Les trihalométhanes (THM) sont produits lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certains composés organiques naturellement présents dans les eaux brutes.

Solvants chlorés : Les analyses effectuées au niveau des ressources, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution n'ont pas révélé la présence de solvants chlorés

La limite de qualité réglementaire est fixée à 10 µg/l pour la somme du tétrachloroéthylène ou de trichloroéthylène. Ces solvants proviennent d'usages industriels.

➤ **Fluor :**

Avec une valeur moyenne de l'ordre de 0,1 mg/l, l'eau a une teneur en fluor très inférieure à la limite réglementaire maximale, fixée à 1.5 mg/l.

Une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,...).

➤ **Plomb :**

Aucun dépassement de la limite de qualité (25 µg/l) n'a été observé

La limite de qualité est actuellement fixée à 25 µg/l. Elle passera à 10 µg/l à compter du 25/12/2013.

Recommandations par rapport au plomb : l'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Mais des branchements publics ou /et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.

Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :

* *Pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide.*

* *Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans*

les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner.

- * *Après quelques jours d'absence, purger vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.*
- * *Préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.*

- **Références de qualité :**

- **Bactériologie :**

Une analyse sur les 76 réalisées sur le réseau de distribution a mis en évidence la présence de 2 bactéries coliformes et 15 bactéries et spores sulfito-réductrices.

Les autres résultats d'analyses sont conformes aux références de qualité réglementaires.

- **Equilibre calcocarbonique :**

Les eaux ne doivent pas être agressives.

Une analyse sur les 4 réalisées en sortie de station de traitement donne un indice de l'équilibre calco-carbonique de 3, ce qui correspond à une eau légèrement agressive (présence de CO₂ agressif et tendance à dissoudre les carbonates de calcium).

- **Dureté :**

Avec une dureté moyenne de l'ordre de 25°F, l'eau est dite calcaire.

La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.

Conclusion

L'eau desservie par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier au cours de l'année 2010 présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances toxiques et indésirables ainsi que pour les autres paramètres physico-chimiques, à l'exception d'une valeur de l'équilibre calcocarbonique qui correspond à une eau légèrement agressive ; cependant, compte tenu de son pH, de sa minéralisation et de sa température, et conformément aux dispositions de la circulaire n° DGS/SD7A /2004/557 du 25 novembre 2004, l'eau partant en distribution ne nécessite pas de mesure corrective.

INDICATEURS TECHNIQUES PREVUS PAR LE CGCT

Les indicateurs techniques prévus à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2010, sont :

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
Monts du Lyonnais (Secteur Rhône)	100%	100%	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.

* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m³/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

Captages	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Remarques
Ile du grand Gravier	80%	

Des fiches détaillées publiées par le MEDADD sont disponibles à l'adresse :

<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php?rubrique69>

ANNEXES

Unité de gestion **SIE Monts du Lyonnais et Basse Vallée du Gier** **2010**

➤ *Suivi analytique détaillé*

- Résultats des prélèvements effectués sur les **installations de captage**
- Résultats des prélèvements effectués sur les **installations de production**
- Résultats des prélèvements effectués sur les **installations de distribution**

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

Code	Libellé	Limite de qualité (eau traitée)
ADET :	Desethyl Atrazine (µg/l)	≤0,1
ATRZ :	Atrazine (µg/l)	≤0,1
ECOLI:	Escherichia coli /100ml	0
FMG :	Fluorures (mg/l)	1,5
NO3 :	Nitrates (mg/l)	≤50
ODX :	Oxadixyl (µg/l)	≤0,1
PESTOT:	Total pesticides (µg/l)	≤0,5
STRF :	Entérocoques /100ml	0
TCEYTCL:	Tétra+trichloroéthylène (µg/l)	≤10
THM4 :	Total trihalométhanes (µg/l)	≤100

Code	Libellé	Référence de qualité (eau traitée)
pH :	pH à 20°C (unité pH)	6,5≤pH≤9
TURBNFU:	Turbidité (NFU)	≤2
CDT :	Conductivité à 20°C (µS/cm)	180<CDT<1000
CTF :	Coliformes totaux /100ml	0
CALCOC2 :	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2
MN :	Manganèse (µg/l)	≤50

Code	Libellé	Pas d'exigence de qualité
111TCL:	Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)	
TH :	Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	

➤ *Minima, maxima, moyenne de quelques paramètres*

➤ *Dépassements des exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés*

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES

Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER CHAMP CAPTANT

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	111TCL	ADET	ATRZ	ALCOC	CDT	ECOLI	FMG	MN	NO3	ODX	PESTOT	PH	STRF	CEYTCI	URBNFI
			µg/l	µg/l	µg/l	qualit.	µS/cm	n/100mL	mg/L	µg/l	mg/L	µg/l	µg/l	unitépH	n/100mL	µg/l	NFU
22/04/2010	MELANGE ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	<0,50	<0,030	<0,030	2	480	<1	0,13	<10	12,1	<0,040	<0,500	7,25	<1	<0,50	<0,1
22/10/2010	MELANGE ILE DU GRAND GRAVIER	GRIGNY	<0,50	<0,030	<0,030	2	504	<1	0,13	<10	11,4	<0,040	<0,500	7,55	<1	<0,50	0,26

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : ILE GD GRAVIER STATION

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL µg/l	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CALCOC 2 qualit.	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTC L µg/l	TH °F	THM4 µg/l	TURBNF U NFU
21/01/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					505	<1	<1		12,4	7,55	<1		25,5		<0,1
18/02/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,5	<0,03	<0,03	3	497	<1	<1	0,12	13,5	7,457,00	<1	<0,5	25,3	5,1	<0,1
18/03/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					509	<1	<1		13,4	7,75	<1		24,9		<0,1
22/04/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					511	<1	<1		13,8	7,25	<1		25,7		0,11
27/05/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	508	<1	<1	0,12	13,2	7,607,25	<1	<0,50	25,0	12,70	0,12
16/06/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					506	<1	<1		12,8	7,85	<1		24,9		<0,1
28/07/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					471	<1	<1		12,4	7,50	<1		24,7		<0,1
23/08/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	493	<1	<1	0,14	11,2	7,65	<1	<0,50	24,8	4,93	0,12
06/09/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					501	<1	<1		12,0	7,70	<1		24,8		<0,1
22/10/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					521	<1	<1		12,4	7,65	<1		25,5		0,2
25/11/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C	<0,50	<0,030	<0,030	2	531	<1	<1	0,12	12,6	7,507,55	<1	<0,50	26,2	6,00	0,26
16/12/2010	ANCIENNE STATION POMPAGE	GRIGNY	C	C					502	<1	<1		11,2	7,75	<1		25,0		0,31

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	98,8 %

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf Bact	Conf Chim.	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH	THM4	TURBNFU
					µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	mg/L	unitépH	n/100mL	µg/l	°F	µg/l	NFU
05/01/2010	LE ROSIER, LACQUAT	AMPUIS	C	C		477	<1	<1		7,95	<1				0,12
28/01/2010	BOURG	GREZIEU-LE-MARCHE	C	C		508	<1	<1		7,95	<1				0,47
28/01/2010	BOURG	LA CHAPELLE-SUR-COISE	C	C		508	<1	<1		7,90	<1				0,22
26/01/2010	BOURG	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	C	C	<0,5	480	<1	<1	13,2	7,95	<1	<0,5	25,2	20,4	0,1
26/01/2010	BOURG	SAINTE-CATHERINE	C	C		476	<1	<1		7,90	<1				<0,1
18/02/2010	BOURG	BESSEY	C	C		481	<1	<1		8,10	<1				<0,1
23/02/2010	BOURG	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	C	C		504	<1	<1		7,90	<1				0,17
23/02/2010	BOURG	HAUTE-RIVOIRE	C	C		495	<1	<1		7,85	<1				<0,1
18/02/2010	BOURG	LARAJASSE	C	C		488	<1	<1		7,80	<1				<0,1
12/02/2010	BOURG	LONGES	C	C		449	<1	<1		7,75	<1				0,15
16/02/2010	BOURG	SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	C	C		511	<1	<1		7,70	<1				0,1
12/02/2010	LA SERVONNIERE, LE MONT	SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	C	C		453	<1	<1		7,90	<1				0,2
16/02/2010	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		493	<1	<1		8,05	<1				0,26
18/02/2010	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		490	<1	<1		7,80	<1				<0,1
12/02/2010	BOURG	TREVES	C	C		428	<1	<1		7,60	<1				<0,1
11/03/2010	BOURG	AVEIZE	C	C		491	<1	<1		8,00	<1				0,18

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH	THM4	TURBNFU
			Bact	Chim.	µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	mg/L	unitépH	n/100mL	µg/l	°F	µg/l	NFU
12/03/2010	BOURG	DUERNE	C	C	<0,52	488	<1	<1	13,2	8,00	<1	<0,50	24,8	16,00	0,13
11/03/2010	BOURG	LONGESSAIGNE	C	C		497	<1	<1		7,95	<1				0,11
11/03/2010	BOURG	MONTROTTIER	C	C		495	<1	<1		8,00	<1				<0,1
12/03/2010	BOURG	POMEYS	C	C		503	<1	<1		7,90	<1				<0,1
11/03/2010	BOURG	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	C	C		493	<1	<1		8,25	<1				<0,1
24/03/2010	BOURG	VILLECHENEVE	C	C		522	<1	<1		7,95	<1				0,13
01/04/2010	BOURG	BRUSSIEU	C	C		510	<1	<1		7,95	<1				<0,1
01/04/2010	BOURG	CHAUSSAN	C	C		515	<1	<1		7,85	<1				0,28
30/04/2010	PLASSON,LES CABANES	CONDRIEU	C	C		508	<1	<1		7,70	<1				0,35
01/04/2010	BOURG	LES HALLES	C	C		510	<1	<1		7,85	<1				0,12
28/04/2010	BOURG	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	C	C		496	<1	<1		7,55	<1				0,11
28/04/2010	BOURG	SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE	C	C		497	<1	<1		7,55	<1				<0,1
25/05/2010	BOURG	BRULLIOLES	C	C		513	<1	<1		7,80	<1				<0,1
28/05/2010	BOURG	COISE	C	C		505	<1	<1		8,25	<1				0,26
12/05/2010	BOURG	ECHALAS	C	C		496	<1	<1		7,60	<1				<0,1
19/05/2010	BOURG	MEYS	C	C		506	<1	<1		7,80	<1				<0,1
26/05/2010	HAMEAUX OUEST	RONTALON	C	C		484	<1	<1		7,75	<1				0,2
25/05/2010	BOURG	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	C	C		515	<1	<1		7,70	<1				0,78
26/05/2010	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		503	<1	<1		7,80	<1				0,22
28/05/2010	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C	<0,50	506	<1	<1	13,7	8,15	<1	<0,50	25,0	18,20	0,17
19/05/2010	BOURG	SOUZY	C	C		503	<1	<1		7,95	<1				0,18
11/06/2010	BOURG	AFFOUX	C	C		529	<1	<1		7,95	<1				<0,1
18/06/2010	BOURG	BIBOST	C	C		541	<1	<1		7,95	<1				<0,1
02/06/2010	BOURG	SAINT-ANDRE-LA-COTE	C	C		503	<1	<1		7,95	<1				0,51
04/06/2010	BOURG	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	C	C		497	<1	<1		8,00	<1				0,13

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH	THM4	TURBNFU
			Bact	Chim.	µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	mg/L	unitépH	n/100mL	µg/l	°F	µg/l	NFU
02/06/2010	BOURG	SAINT-SORLIN	C	C		502	<1	<1		7,90	<1				0,12
13/07/2010	BOURG	GREZIEU-LE-MARCHE	C	C		479	<1	<1		7,85	<1				0,13
12/07/2010	BOURG	SAINTE-CATHERINE	C	C		474	<1	<1		7,75	<1				0,1
05/08/2010	BOURG	BESSEY	C	C		465	<1	<1		8,05	<1				0,21
05/08/2010	BOURG	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	C	C		466	<1	<1		7,90	<1				0,14
06/08/2010	BOURG	LARAJASSE	C	C		458	<1	<1		7,80	<1				0,3
18/08/2010	BOURG	LONGES	C	C		495	<1	<1		7,95	<1				0,25
09/08/2010	LA SERVONNIERE,LE MONT	SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	C	C		458	<1	<1		8,00	<1				1,1
23/08/2010	BOURG	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	C	C		483	<1	<1		8,10	<1				<0,1
06/08/2010	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		464	<1	<1		7,95	<1				0,11
13/08/2010	LES AMARIES,LA BOULONNIERE	SAINT-ROMAIN-EN-GAL	C	C		498	<1	<1		7,95	<1				0,19
09/09/2010	BOURG	AVEIZE	C	C		496	<1	<1		8,15	<1				0,27
09/09/2010	BOURG	DUERNE	C	C		495	<1	<1		8,10	<1				0,35
13/09/2010	BOURG	HAUTE-RIVOIRE	C	C	<0,50	487	<1	<1	11,4	8,15	<1	<0,50	24,6	12,40	0,1
24/09/2010	BOURG	LES HAIES	C	C		503	<1	<1		8,00	<1				0,34
29/09/2010	LA FATIGUE, CHINTRAY,FOURNAC	LOIRE-SUR-RHONE	C	C		499	<1	<1		8,10	<1				1,3
13/09/2010	COTE,MICHAUD,RES. OPAC	MONTROMANT	C	C		490	<1	<1		8,20	<1				0,21
17/09/2010	BOURG	SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	C	C		503	<1	<1		7,80	<1				0,13
17/09/2010	BOURG	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	C	C		495	<1	<1		7,95	<1				0,28
09/09/2010	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		499	<1	<1		8,00	<1				<0,1
13/10/2010	BOURG	BRUSSIEU	C	C		501	<1	<1		8,25	<1				0,15
27/10/2010	BOURG	CHAUSSAN	C	C		516	2	<1		8,05	<1				0,25
20/10/2010	BOURG	POMEYS	C	C		506	<1	<1		8,35	<1				0,16
08/10/2010	BOURG	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	C	C		503	<1	<1		7,75	<1				0,24
08/10/2010	BOURG	SAINT-AURICE-SUR-DARGOIRE	C	C		503	<1	<1		7,85	<1				0,29

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : MONTS DU LYONNAIS

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	Conf	111TCL	CDT	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH	THM4	TURBNFU
			Bact	Chim.	µg/l	µS/cm	n/100mL	n/100mL	mg/L	unitépH	n/100mL	µg/l	°F	µg/l	NFU
19/11/2010	BOURG	COISE	C	C		508	<1	<1		8,05	<1				0,2
05/11/2010	BOURG	ECHALAS	C	C		522	<1	<1		7,85	<1				0,14
09/11/2010	BOURG	MONTROTIER	C	C		524	<1	<1		8,00	<1				0,22
05/11/2010	BOURG	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	C	C		512	<1	<1		8,20	<1				0,13
05/11/2010	BOURG	SAINT-ROMAIN-EN-GIER	C	C		520	<1	<1		7,80	<1				0,17
19/11/2010	SEMONS BOURG - PLATEAU	TUPIN-ET-SEMONS	C	C		516	<1	<1		8,10	<1				0,29
21/12/2010	BOURG	SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	C	C		498	<1	<1		8,00	<1				0,31
21/12/2010	BOURG	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	C	C		494	<1	<1		8,10	<1				0,33
15/12/2010	BOURG	SAINT-SORLIN	C	C		522	<1	<1		7,80	<1				0,25
06/12/2010	BOURG	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	C	C		528	<1	<1		7,85	<1				0,2

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP ILE GD GRAVIER STATION

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Chlorures	mg/L	T	27,60	29,43	31,20	12		250,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	471	505	531	12	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,12	0,13	0,14	4				1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,20	12,58	13,80	12				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12				0,50
pH	unité pH	T	7,00	7,54	7,85	16	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	37,40	42,47	45,00	12		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	24,70	25,19	26,20	12				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	4,93	7,18	12,70	4				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,31	12		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI MONTS DU LYONNAIS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	76		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,03	2,00	76		0,00		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,20	15,00	76		0,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	428	497	541	76	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	76				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	76				0
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	11,40	12,88	13,70	4				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4				0,50
pH	unité pH	T	7,55	7,93	8,35	76	6,50	9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	24,60	24,90	25,20	4				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	12,40	16,75	20,40	4				100,00
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,19	1,30	76		2,00		

Nom de l'unité de gestion : SIE MONTS DU LYONNAIS

Année : 2010

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP ILE GD GRAVIER STATION

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
18/02/2010	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	3	1,00	2,00
<i>Nombre de dépassements :</i>			1		

UDI MONTS DU LYONNAIS

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
27/10/2010	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	2		0
21/12/2010	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	15		0
<i>Nombre de dépassements :</i>			2		